
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-299 DU 03 JUIN 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2013-08 du 29 août 2013 portant Code de l'Aviation Civile et Commerciale en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-376 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2004-598 du 29 octobre 2004 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Vu** l'arrêté n° 2012-015/MTPT/DC/SGM/ANAC/SA du 13 avril 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ANAC ;
- Sur** rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 18, 20 et 26 février 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 juin 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,



Komi KOUTCHE

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,



Marcel Alain de SOUZA



Natondé AKE

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - HCJ 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MDAEP 2 - MEFPD 2 - MTPT 2 - AUTRES MINISTERES 24 - SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 - BN-DAN-DLG 3 - GCOMB-DGCCT- INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2-JORB 1.

